

12 SEPT 2022

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Recteur de l'Université d'Oum El Bouaghi, informe les soumissionnaires ayant participé à la **consultation N°31 /UOEB/ 2022** Paru le **14 juillet 2022**, qu'à l'issu des travaux de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, il a été décidé l'attribution provisoire de l'opération : « **RESERVATIONS ET FOURNITURES DE TITRES DE TRANSPORT AERIEN POUR L'ANNEE 2022 (Billets à durée de validité limitée à trois (03) mois)** » Spécial transfert d'étudiants en formation longue durée à l'étranger (Chapitre 21,26 Article : 01) Selon le tableau suivant :

N° Plis	Attributaire	N _T /30	Montant Minimum (DA en TTC) après correction	Montant Maximum (DA en TTC) après correction	Critères principales d'attribution
03	NOUBA TRAVEL SERVICES, CONSTANTINE N.I.F 196890499002601	18,50	1. 511. 695,00 DA	5. 065 625,00 DA	La seule offre qualifiée après conformité et qualification technique

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de cette opération, peut introduire un recours, auprès du service contractant. Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première (1^{ère}) publication de cette attribution. Si le dixième (10^{ème}) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prolongée au jour ouvrable suivant.



Le Recteur
مدير جامعة أم البواقي
أ.و. زبيدي